

11 171

En tant entendu ces Requestes
 faites par Messieurs Joursse et Sabine deymont.
 Requerrant la liberte de Monsieur Lamoral deymont leur frere
 prisonnier en resp. ville. Leusent du S. de Bouce premier
 esquire de la ville de Bruxelles pour la deymont du S. de Bouce
 son frere a presant prisonnier en la ville de Bruxelles
 sur ce en ladite ville quatre membres de seigneurie publiquement a assembler
 en resp. ville. Leusent et ardees. Leusent et ardees.
 par resp. que soit. Monsieur Lamoral soit mis en main dudit S. de
 de Bouce pour estre mis en liberte sur sa for et promesse. Cependant
 que Monsieur Lamoral esquire et deymont de son frere et le S. de
 muoznette aussy en S. de Lamoral fait a quind et quatorze
 pour le 15 de Septembre. 1570

Juste de raison

2000